

# Mémento pour la préparation et l'évaluation des candidats à l'option **facultative** arts plastiques

## baccalauréat toutes séries.

### Textes de référence :

- ⇒ les programmes : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010
- ⇒ les modalités des épreuves : BO n°14 du 05 avril 2012
- ⇒ la charte de déontologie : BO n°15 du 12 avril 2012

- <http://www.education.gouv.fr/cid53325/mene1019677a.html>
- [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59483](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59483)
- [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59817](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59817)

### Déroulement de l'épreuve : ① procédure d'accueil des élèves par un binôme d'examineurs

- ♦ dans le respect de l'égalité de traitement de tous les candidats, les salles mises à la disposition des épreuves orales d'arts plastiques doivent être "*banalisées*" ; c'est-à-dire que les éléments dans la salle ne doivent pas perturber la présentation des travaux des candidats. Ainsi, si l'entretien venait à se dérouler dans une salle dédiée aux arts plastiques, il faudrait veiller à éviter les éléments visuels trop prégnants. Les candidats doivent disposer pour la présentation de leur dossier d'un îlot de tables seulement. Aucun système d'accrochage ne doit être mis à disposition, ni aucune cimaise ou grille d'accrochage. Les élèves doivent arriver dans la salle avec leur seul carton à dessin accompagné le cas échéant d'un ordinateur portable pour la présentation du dossier numérique. Le texte réglementaire n'indique pas que du matériel numérique devrait être mis à la disposition des élèves ; il précise même que dans le cas d'un visionnement de documents numériques, « *le candidat est responsable du bon fonctionnement du matériel informatique requis* ». Ainsi aucun matériel ne doit être mis à la disposition des élèves par le centre d'examen ... sauf à prendre le risque d'impliquer l'établissement cas de recours du candidat.
- ♦ dès son entrée dans la salle d'examen et après avoir accueilli le candidat d'une façon bienveillante, les examinateurs consultent sa pièce d'identité (la photo d'identité est obligatoire) ainsi que sa convocation et font signer la *fiche de présence*. Le candidat est invité à déposer son carton à dessin sur l'îlot de tables pour préparer les éléments de sa présentation. Durant ce court temps d'installation (on accordera quelques minutes seulement au candidat pour "*déballer*" ses travaux et autres recherches), le jury prend connaissance des documents joints au dossier :
  - ⇒ **la fiche pédagogique** établie par le professeur en charge de l'enseignement et signée par le chef d'établissement (pour les candidats individuels la fiche est remplie par l'élève). La fiche pédagogique doit permettre d'éclairer le jury sur les différentes démarches mises en œuvre au cours de l'année de terminale dans l'approche des entrées du programme autour de la question de la "*PRESENTATION*". Elle mentionne également les lieux culturels visités ainsi que les partenariats éventuels.
  - ⇒ **la liste des travaux** du candidat. Cette fiche fait l'inventaire des travaux choisis par l'élève. Cette "*présentation*" du dossier peut être judicieusement accompagnée par des vignettes reprenant les travaux référencés ainsi que par des photogrammes des travaux numériques. Le jury conservera la fiche pédagogique et la liste des travaux pour la phase d'harmonisation.

notions d'équité dans les conditions de passation des épreuves et d'égalité de traitement entre les candidats :

- ⇒ il est important de rappeler que les épreuves du baccalauréat sont nationales et que, dans le respect de l'équité de traitement de l'ensemble des candidats, il est demandé de ne pas "*tenir compte d'un contexte particulier*" pour l'évaluation des candidats. Si les conditions d'enseignement sont "*particulières*", ce n'est pas en majorant les notes que l'on induit une évolution mais en travaillant sur les raisons des dysfonctionnements repérés ; ainsi, la *fiche pédagogique* n'a pas pour fonction de "*contextualiser*" l'enseignement.
- ⇒ le jury doit respecter impérativement les deux temps de l'épreuve : le temps d'échange sur le dossier (vingt minutes maximum) et le temps d'entretien sur les connaissances culturelles et artistiques (soit le temps restant d'environ dix minutes). Le temps maximum de l'épreuve est limité à 30 minutes maximum.
- ⇒ les jurys sont soumis à la charte de déontologie (voir BO n°15 du 12 avril 2012) et doivent respecter les principes de probité, de neutralité et de confidentialité ; on peut ajouter à cela la bienveillance et la discrétion. Les examinateurs ont la charge d'animer ce moment d'entretien avec le candidat de manière ouverte et accueillante en s'abstenant de tout jugement ou commentaire.
- ⇒ la confidentialité des notes est absolue jusqu'à la diffusion officielle des résultats.

- ♦ avant que l'entretien ne débute, il est important que le jury rappelle au candidat le déroulement de l'épreuve. En effet, la division de cette épreuve en deux temps distincts nécessite parfois de "*couper*" le

candidat dans son développement. Même s'il est habile de profiter d'une relance sur une partie du dossier du candidat pour lui proposer un ou des documents, la transition est toujours délicate et nécessite du doigté pour aborder le temps d'entretien sur la culture artistique.

## Déroulement de l'épreuve : ② l'entretien sur dossier

⇒ première partie : (20 minutes maximum)

- ♦ il est important de rappeler que le dossier est composé de **travaux choisis** par le candidat et réalisés au cours de l'année de terminale en référence aux entrées du programme autour de la question de la **PRESENTATION**. Ainsi le candidat doit justifier de ses choix en fonction des limites imposées par les textes.

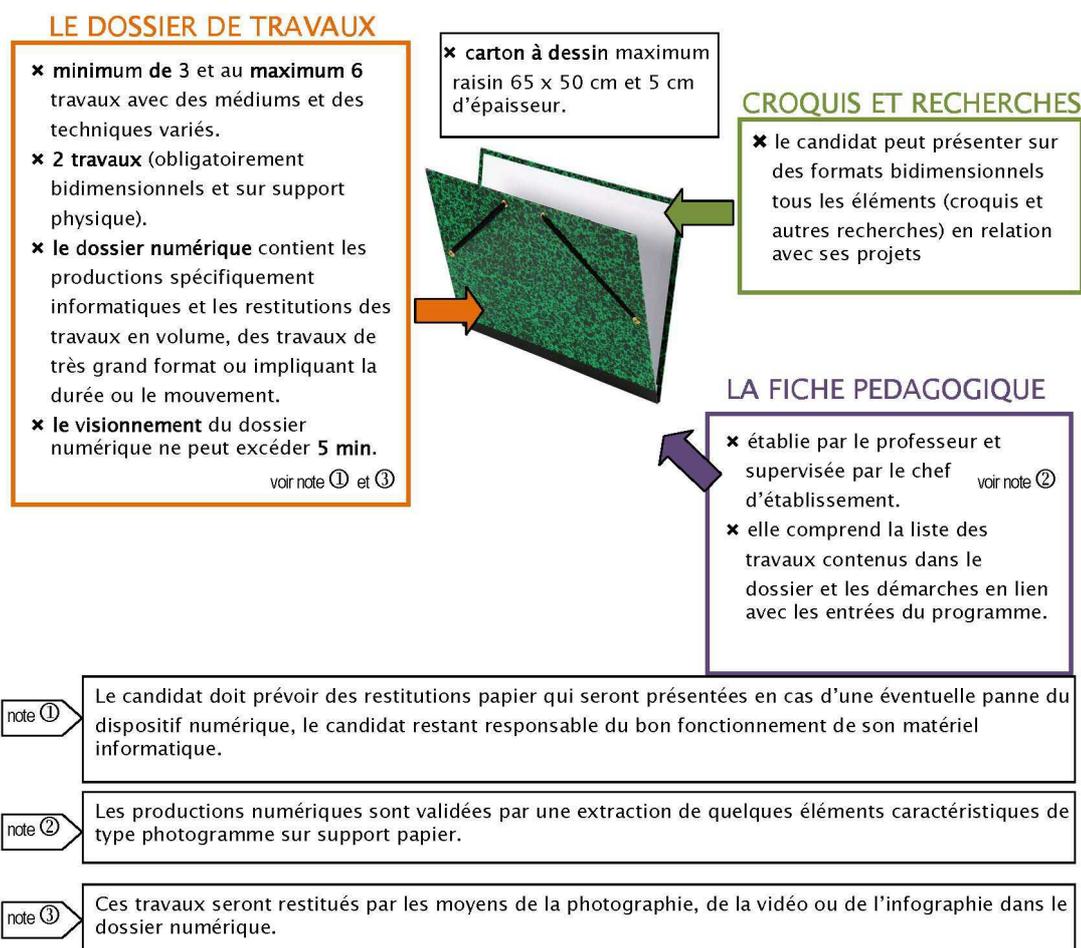
Pour que le candidat puisse effectuer un choix, il est nécessaire que le nombre de projets menés au cours de l'année de terminale soit supérieur au nombre minimum de travaux attendus dans la constitution du dossier.

- ♦ la composition du dossier et le décompte des pièces ne doit pas s'imposer comme une préoccupation. Le jury prendra en compte dans son évaluation globale du dossier (sur 12 points) les lacunes de certains dossiers.

- ♦ au cours de l'épreuve, le jury prendra la

précaution de vérifier que les travaux, recherches ou photogrammes ont bien été "*tamponnés*" par l'établissement d'origine. Cette précaution permet de limiter les éventuelles substitutions mais en aucun cas elle ne garantit la "*paternité*" précise des éléments du dossier. L'entretien peut être alors un moyen de faire préciser quelques éléments au candidat pour lever d'éventuels doutes.

- ♦ les nouvelles modalités de passation de cette épreuve permettent une variété de propositions, de formats mais surtout donne l'occasion au candidat de rendre compte de sa maîtrise dans la mise en forme visuelle et plastique.
- ♦ l'entretien doit être mené sous une forme dynamique tout en laissant au candidat le temps de s'approprier les questions, de réfléchir et de mener son argumentation. La forme dialoguée qui est proposée depuis la session 2013 permet au candidat d'adopter plusieurs types de stratégies. Il peut laisser l'initiative des questions au jury mais il peut aussi prendre un temps de présentation avant de laisser la place à un dialogue. Une autre stratégie consisterait pour le candidat à garder la parole durant le temps imparti en ne laissant pas la possibilité au jury de faire préciser quelques points. Si cette manière d'organiser l'entretien est "*recevable*", elle ne permettra pas au candidat d'ajouter un complément que les examinateurs auraient pu souligner.
- ♦ le candidat est responsable de l'organisation du temps de *dévoilement* du contenu de son dossier (acte s'il en est de pleine "*PRESENTATION*"). A ce titre, les examinateurs doivent s'abstenir d'anticiper cette présentation en allant "*fouiller*" dans le dossier ou dans le *carnet de travail* (pour les candidats de l'option de spécialité) du candidat le cas échéant.



- ♦ l'entretien s'appuie exclusivement sur le dossier, les travaux doivent permettre de témoigner des démarches, des projets plastiques et des réalisations des candidats. Le jury s'emploiera, par le jeu des questions, à permettre au candidat d'évaluer la cohérence de l'ensemble des projets et l'approche des différentes entrées du programme autour de la question de la *PRESENTATION*.

programme option facultative : on entend par *PRESENTATION* l'acte par lequel on « *soumet une chose à l'examen* ».

Du latin "*praesentare*" : « *rendre présent, offrir* ». Dans le domaine des arts plastiques on évoque ainsi l'ensemble des modalités et des stratégies conçues par l'artiste pour donner à voir, mettre en valeur l'oeuvre et impliquer le spectateur.

Dans les pratiques artistiques du XX<sup>ème</sup> siècle, la "*présentation*" occupe une place importante au point d'être parfois l'objet principal de certaines démarches de création. En relation avec cette problématique, le programme limitatif porte sur la mise en relation de trois oeuvres importantes, choisies de manière à favoriser une étude approfondie de différents dispositifs de "*présentation*".

- ♦ il est conseillé au candidat de prévoir, lors de la préparation de cet "*entretien dialogué*", une "*stratégie de dévoilement*" pour donner à voir progressivement sa démarche artistique autour de la question de la "*PRESENTATION*". Même si les productions répondent à des sollicitations dans un cadre scolaire, le candidat doit, au cours de l'entretien, rendre compte de l'originalité de son approche aux propositions de travail et montrer en quoi sa production est singulière, pertinente ou remarquable. Le jury cherchera à amener le candidat à (re)formuler sa démarche de création, à lui faire expliciter ses choix plastiques, ses intentions expressives.
- ♦ on peut lister quelques questions qui pourraient être proposées (et adaptées !) aux candidats à l'issue de la présentation de son dossier :
  - comment avez-vous abordé la question de la "*présentation*" dans vos projets plastiques ?
  - vous avez mené un certain nombre de projets au cours de l'année de terminale, quel serait le fil conducteur commun à l'ensemble de ces propositions ?
  - en quoi le rapprochement de l'ensemble de vos projets plastiques donne une autre forme de "*présentation*" ?
  - ...
- ♦ l'image numérique (et/ou argentique) dans toutes ses formes de captation (photographie, vidéographie, infographie), de traitement, de diffusion est un fait social ainsi qu'un phénomène esthétique. Cette instance de production des d'images de notre société contemporaine doit être intégrée à l'enseignement et à la production des élèves. Même si le visionnement du dossier numérique du candidat est limité à 5 minutes, la présentation de ce dossier numérique ne doit par être négligée. Devant la variété des systèmes, des formats, des logiciels de diffusion, le législateur renvoie la responsabilité du bon fonctionnement du matériel numérique nécessaire au candidat. Ainsi, il est conseillé aux candidats de se munir de leur ordinateur portable qu'ils peuvent le cas échéant partager avec d'autres candidats du même établissement. Pour anticiper tout dysfonctionnement des matériels numériques, le candidat est invité à effectuer des tirages de ses images, photogrammes pour une présentation "*de secours*".

## Déroulement de l'épreuve : ② l'entretien sur les connaissances et la culture artistique

⇒ seconde partie : (le temps restant - 10 minutes maximum).

- ♦ la gestion du temps est cruciale pour permettre au jury de basculer habilement sur la seconde phase de l'épreuve. Le jury choisit (durant les dernières minutes de la première partie de l'entretien) en fonction des éléments du dossier du candidat, un ou plusieurs documents de qualité reproduisant des références artistiques en lien avec le programme de l'enseignement de terminale. Ces documents ont pour fonction d'amorcer un dialogue pour évaluer la culture artistique, mesurer les connaissances du candidat sur la question de la "*PRESENTATION*" ainsi que sur les trois oeuvres inscrites au programme limitatif. Cette seconde partie est aussi un temps où le candidat peut faire référence à d'autres oeuvres pour situer sa propre pratique plastique.
- ♦ pour guider le candidat au cours de cette phase d'entretien sur la culture artistique, le jury devra garder à l'esprit que le choix des oeuvres inscrites au programme limitatif correspond à trois approches différentes à la problématique de la "*présentation*". La première, choisie dans les oeuvres antérieures au XX<sup>ème</sup> siècle, aborde la question des modalités de présentation séquentielle : le « *polyptique* ». Le choix des deux autres oeuvres inscrites au programme limitatif est issu du XX<sup>ème</sup> et du XXI<sup>ème</sup> siècle. La deuxième explore la question de la « *mise en espace et de la mise en scène* » dans les dispositifs de présentation. Pour la dernière oeuvre, elle permet de s'interroger sur la présence « *d'oeuvre tridimensionnelle de commande publique, dans l'espace public* ».

♦ on peut lister d'éventuelles questions sur les documents en les articulant aux projets plastiques présentés par le candidat. Voici une série de questions (non exhaustive mais néanmoins progressive) comme amorce à l'entretien à partir des reproductions d'œuvres au programme :

- *quel lien pourriez-vous établir entre votre travail ou votre démarche et l'une ces œuvres ?*
- *en quoi et de quelle manière cette œuvre prend en compte et implique le spectateur ?*
- *quelles relations entretient l'œuvre avec le lieu et quelle est l'importance du lieu pour cette oeuvre ?*
- *pouvez-vous expliquer le dispositif de présentation de cette oeuvre ?*
- *pouvez-vous expliquer et commenter la démarche de l'artiste dans cette oeuvre ?*
- *dans cette œuvre, qu'est-ce qui relève de la "présentation" et de la "représentation" ?*
- *en quoi les projets de votre dossier mettent-ils en œuvre la question de la "présentation" ?*
- *etc ...*

### Evaluation des candidats

- ♦ les critères d'évaluation de cette épreuve orale sont définis dans le BO n°14 du 05 avril 2012. Or, certains observables liés à cette épreuve orale sont évoqués dans le texte de cadrage sans être explicitement reportés dans la liste des critères. La grille d'évaluation en annexe proposée aux jurys regroupe l'ensemble des compétences à repérer pour l'évaluation des candidats de l'option facultative et de spécialité.
- ♦ pour une évaluation positive des candidats, la notation doit être "*additive*" et non "*soustractive*". Le jury doit s'efforcer de repérer ce que le candidat a été capable de montrer, d'expliquer et rendre compte et non de souligner ce qu'il n'a pas su faire ou ne connaît pas. Le jury conserve la fiche pédagogique du candidat ainsi que la liste des travaux, à l'exclusion de tout autre élément jusqu'à la commission d'harmonisation.

En conclusion : cette épreuve est complexe et nécessite une préparation des élèves. Nous conseillons aux candidats de s'essayer par des "**oraux blancs**", d'expérimenter les différents formats de l'entretien.

### Quelques conseils sur la posture des jurys :

- ♦ le jury adopte une posture ouverte vis-à-vis du candidat et s'interdit tout jugement de valeur, tout commentaire *a priori*. Il veille à relancer le questionnement d'un candidat peu loquace, à l'encourager.
- ♦ il veille à formuler des questions courtes et ouvertes visant l'approfondissement de la réflexion sur le dossier et sur la démarche présentée par le candidat.
- ♦ les questions sont énoncées de manière claire et précise, en s'appuyant sur les pièces du dossier et sur leur présentation orale. Il convient de partir de l'observable ou de ce qui est énoncé afin d'aider le candidat, selon le cas, à préciser, à développer, à prendre de la distance ou à montrer l'articulation des références à la question centrale de la *PRESENTATION*. Le jury s'abstient de faire cours sur un attendu à propos de la question centrale du programme de terminale : **la présentation**. Il laissera le candidat s'exprimer ...

### Quelques "pièges" à éviter :

- ♦ rechercher un profil idéal ou un stéréotype de candidat,
- ♦ faire un monologue et conseiller l'élève a posteriori : « *vous auriez aussi pu faire ceci...* »,
- ♦ ne mettre en exergue que les points faibles ou chercher à "*piéger*", à "*acculer*" le candidat dans ses manques,
- ♦ vouloir rendre service au candidat en lui suggérant la réponse dans un question orientée.
- ♦ ...

# additif au **mémento** pour la préparation et l'évaluation des candidats à l'option de **spécialité** arts plastiques série littéraire

**Remarques** : l'épreuve certificative de l'option facultative étant relativement semblable dans sa forme comme dans son esprit à l'épreuve de l'option de spécialité, cet additif ne traitera que des particularités de l'épreuve de **spécialité**. Nous invitons donc les jurys à se reporter à la première partie de ce mémento pour prendre connaissance des conditions de passation, à la déontologie des épreuves, etc ...

## Déroulement de l'épreuve d'entretien sur dossier (30 minutes maximum)

♦ comme pour l'épreuve de l'option facultative, la composition du dossier est à l'initiative du candidat qui effectue un choix de 5 à 10 travaux sur l'ensemble des projets réalisés au cours de l'année de terminale en lien avec les entrées du programme de spécialité. Outre la quantité des travaux et l'augmentation des dimensions du contenant (carton à dessin demi-grand aigle), il est imposé au candidat de présenter un **carnet de travail**. Le carnet de travail est défini comme un objet personnel qui témoignerait des recherches plastiques et permettrait de relier la pluralité des investigations. Le carnet de travail peut être le témoignage d'une diversité d'approches plastiques ou d'une direction singulière ; c'est la trace de l'implication de l'élève, de son engagement, de son attitude au cours de l'année de terminale.

♦ c'est ainsi un compte-rendu des démarches et projets qui permet à l'élève de changer de posture et de se positionner en tant que candidat ; il ne faudrait pas négliger cet aspect dans la préparation de cette épreuve orale certificative. Cet objet singulier peut être numérique, il peut même être reconstitué a posteriori : il n'a donc pas vocation à être modélisé

♦ si le carnet de travail est une pièce obligatoire en appui de la présentation des travaux, ce compte-rendu des projets n'est pas à sur-réglementer puisqu'il ne donne pas lieu à une évaluation spécifique. Il est conseillé d'en tenir compte dans l'évaluation globale du dossier, mais dans tous les cas, le jury doit faire preuve de souplesse et prendre du recul pour en juger la pertinence.

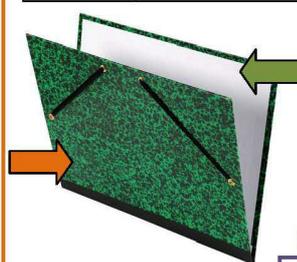
♦ par le jeu des questions, le jury s'efforcera d'amener le candidat à expliciter en quoi ses projets tendent à s'inscrire comme des œuvres par rapport aux quatre entrées du programme de terminale.

**programme de spécialité** : l'axe principal du programme de l'année de terminale de l'option de spécialité est l'**ŒUVRE**. Il faut entendre par **ŒUVRE** non pas seulement l'*objet de monstration* mais bien ce qui fait **ŒUVRE** dans le travail de création d'un artiste. Du latin "*opus*", "*l'œuvre*" désigne tout d'abord l'objet créé par l'activité, les opérations qui aboutissent à cet objet. Le terme se spécialise dans des usages techniques pour désigner les écrits d'un auteur *dans ce qui en fait un artiste*.

### LE DOSSIER DE TRAVAUX

- × **minimum de 5 et au maximum 10** travaux avec des médiums et des techniques variés.
- × **3 travaux** (obligatoirement bidimensionnels et sur support physique) seront des productions abouties.
- × le dossier numérique contient les productions spécifiquement informatiques et les restitutions des travaux en volume, des travaux de très grand format ou impliquant la durée ou le mouvement.
- × le **visionnement** du dossier numérique ne peut excéder 5 min. voir note ① et ③

- × **carton à dessin maximum** demi grand aigle 75 x 52 cm et 5 cm d'épaisseur.



### LE CARNET DE TRAVAIL

- × il témoigne des recherches abouties ou non.
- × il vient en appui des travaux présentés afin de permettre une meilleure compréhension des démarches et des recherches.
- × carnet de travaux maximum 45 x 60 cm et 5 cm d'épaisseur.
- × il peut être numérique auquel cas son **visionnement** ne peut excéder 2 min. voir note ① et ③

### LA FICHE PEDAGOGIQUE

- × établie par le professeur et supervisée par le chef d'établissement. voir note ②
- × elle comprend la liste des travaux contenus dans le dossier et la liste des propositions de travail en lien avec les entrées du programme.

note ①

Le candidat doit prévoir des restitutions papier qui seront présentées en cas d'une éventuelle panne du dispositif numérique, le candidat restant responsable du bon fonctionnement de son matériel informatique.

note ②

Les productions numériques sont validées par une extraction de quelques éléments caractéristiques de type photogramme sur support papier.

note ③

Ces travaux seront restitués par les moyens de la photographie, de la vidéo ou de l'infographie dans le dossier numérique.

|                                   |                 |   |  |
|-----------------------------------|-----------------|---|--|
| <b>Baccalauréat toutes séries</b> |                 | évaluation de l'épreuve orale <b>facultative</b> : option arts plastiques |  |
| date :                            | centre d'examen | examineur   |  |
| nom du candidat                   | établissement   | note (en point entier)  |  |
| heure début                       | heure fin       | <b>/ 20</b>   |  |

**1<sup>ère</sup> partie : entretien sur dossier (exclusivement) : 20 minutes max** (dossier : carton à dessin 65 x 50 x 5 cm de **3 à 6** travaux (dont **2** travaux bidimensionnels sur support) +/- (dossier numérique (5' max) + croquis & recherches).

| évaluation dossier                                |  | -- | - | o | + | ++ | +++ | Remarques : | / 20<br>↓<br><b>/12</b> |  |
|---|--|----|---|---|---|----|-----|-------------|-------------------------|--|
|   | maîtriser la mise en forme visuelle et plastique             |    |   |   |   |    |     |             |                         |  |
|   | produire avec des médiums & techniques variés                |    |   |   |   |    |     |             |                         |  |
|   | affirmer un parti pris singulier et des qualités d'invention |    |   |   |   |    |     |             |                         |  |
| appropriation de la question de la "PRESENTATION" |  |    |   |   |   |    |     |             |                         |  |

| évaluation entretien |  | -- | - | o | + | ++ | +++ | Remarques : | / 20<br>↓<br><b>/4</b> |  |
|----------------------|--|----|---|---|---|----|-----|-------------|------------------------|--|
|                      | expliciter sa démarche et justifier ses choix plastiques |    |   |   |   |    |     |             |                        |  |
|                      | maîtrise expression orale et vocabulaire spécifique      |    |   |   |   |    |     |             |                        |  |
|                      | capacité à réagir aux questions du jury                  |    |   |   |   |    |     |             |                        |  |

**2<sup>ème</sup> partie : entretien sur la culture artistique** : (le temps restant ≈ max **10 minutes**)  
(entretien à partir de documents liés au programme limitatif articulés à la question centrale de la "PRESENTATION")

| culture artistique |  | -- | - | o | + | ++ | +++ | Remarques : | / 20<br>↓<br><b>/4</b> |  |
|--------------------|--|----|---|---|---|----|-----|-------------|------------------------|--|
|                    | capacité à prendre en compte les questionnements induits par les documents présentés |    |   |   |   |    |     |             |                        |  |
|                    | connaissance des enjeux des œuvres au programme                                      |    |   |   |   |    |     |             |                        |  |
|                    | maîtrise et pertinence des références évoquées                                       |    |   |   |   |    |     |             |                        |  |

|                   |                                  |             |   |             |
|-------------------|----------------------------------|-------------|---|-------------|
| <b>synthèse</b> : | proposition d'une note intuitive | <b>/ 20</b> | proposition de note avant harmonisation | <b>/ 20</b> |
|-------------------|----------------------------------|-------------|---|-------------|

références des documents support à l'entretien sur la culture artistique et questions abordées : .....

.....

.....

notes et remarques de l'examineur :

|   |  |  |   |   |                        |    |     |   |                  |             |
|---|--|--|---|---|------------------------|----|-----|---|------------------|-------------|
| <b>Baccalauréat série Littéraire</b>      |  | évaluation de l'épreuve orale de <b>spécialité</b> : <i>option arts plastiques</i> |   |   |                        |    |     |   |                  |             |
| date :                                    |  | centre d'examen  |   |   | examineur              |    |     |   |                  |             |
| nom du candidat                           |  | établissement  |   |   | note (en point entier) |    |     |   |                  |             |
| heure début                               |  | heure fin  |   |   | <b>/ 20</b>            |    |     |   |                  |             |
| <b>évaluation dossier</b>                 |  | --   | - | o | +                      | ++ | +++ | Remarques :                             | <b>/ 20</b><br>↓ |             |
|   | maîtriser la mise en forme visuelle et plastique   |  |   |   |                        |    |     |   |                  |             |
|   | produire avec des médiums & techniques variés  |  |   |   |                        |    |     |   |                  |             |
|   | affirmer un parti pris singulier et des qualités d'invention   |  |   |   |                        |    |     |   |                  |             |
|   | qualités des démarches exploratoires et plastiques   |  |   |   |                        |    |     |   |                  |             |
| appropriation de la question de "l'ŒUVRE" |  |  |   |   |                        |    |     |   | <b>/ 12</b>      |             |
| <b>évaluation entretien</b>               |  | --   | - | o | +                      | ++ | +++ | Remarques :                             | <b>/ 20</b><br>↓ |             |
|   | expliciter et justifier des choix plastiques - artistiques   |  |   |   |                        |    |     |   |                  |             |
|   | étayer son propos par des connaissances, des références artistiques liées à la question de "l'ŒUVRE" |  |   |   |                        |    |     |   |                  |             |
|   | faire preuve d'argumentation   |  |   |   |                        |    |     |   |                  |             |
|   | maîtrise expression orale et vocabulaire spécifique  |  |   |   |                        |    |     |   |                  |             |
| capacité à réagir aux questions du jury   |  |  |   |   |                        |    |     |   | <b>/ 8</b>       |             |
| <b>synthèse</b> :                         |  | proposition d'une note intuitive   |   |   | <b>/ 20</b>            |    |     | proposition de note avant harmonisation |                  | <b>/ 20</b> |

**rappel modalités : entretien sur dossier (exclusivement) : 30 minutes maximum**

(dossier : carton à dessin 75 x 52 x 5 cm + 5 à 10 travaux (dont 3 travaux bidimensionnels **aboutis** sur support)  
dossier numérique (5 min max) + **carnet de travail** 60 x 45 x 5 cm **maximum** (possible numérique 2 min max)).

notes et remarques de l'examineur :